



# INDEMNISATION SUITE A UNE INFECTION NOSOCOMIALE

Par **krypton**, le **04/07/2012** à **23:54**

Bonjour,

En 2007, ma maman a chuté dans sa salle de bain avec fracture du péroné et du tibia alors qu'elle avait une prothèse du genou depuis quelques années.

Elle a subi une longue opération dans un premier hôpital puis une autre dans un autre hôpital avec une convalescence de 3 ou 4 mois dans un troisième hôpital. Une nouvelle opération a du être réalisée pour qu'au final en mai 2008, elle subisse une amputation de la jambe. Une prothèse lui a donc été prescrite et ce n'est que fin septembre 2008, que ma maman est sortie de l'hôpital (soit 15 mois d'hospitalisation).

Suite à une démarche de reconnaissance, il a été acté que cette amputation était due suite à une infection nosocomiale. Dès début 2009, ma maman a donc demandé réparation du préjudice, après une longue étude, de nombreux rendez-vous et l'ONIAM lui a donc versé une première somme (début 2011) et devait en septembre 2011 lui verser le complément. celui n'a pas eu lieu.

Malheureusement, maman est décédée le 3 janvier 2012 à presque 74 ans (d'une fibrillation cardiaque) en sachant que sa situation médicale était difficile à vivre et que cette situation la fatiguait énormément (elle avait de plus en plus de mal à se mouvoir, la mise en place de la prothèse l'épuisait...).

Il y a 15 jours, nous venons de recevoir un courrier de l'ONIAM indiquant que le solde du (d'un montant de 200 000 euros) allait lui être versé. Nous avons donc indiqué à l'organisme que maman était décédée et en réponse, celui-ci veut réévaluer le dossier à la baisse, bien évidemment !

Il est bien évidemment que cette indemnisation ne réparera jamais la douleur de la perte prématurée de ma maman, ni la souffrance qu'elle a vécu ces dernières années, mais nous avons le sentiment que cette réévaluation est une injustice. En effet, cette somme aurait du lui être versée depuis longtemps et si la lenteur n'était pas celle que nous connaissons, elle aurait profité de cette indemnisation certainement pour améliorer son quotidien et moins se fatiguer.

Pouvez-vous nous indiquer quelles démarches faut-il engager contre cet organisme qui bafoue la mémoire de ma maman afin d'obtenir gain de cause, si tout au moins ceci est possible ?

Cordialement

Par **BAERTHELE**, le **15/07/2012** à **20:52**

Bonjour,

Je pense que vous devriez consulter un avocat rapidement.

Certains postes de préjudice peuvent être revu mais vous devez prendre conseil auprès de professionnels compétents.

En cas de problème je me tiens à votre disposition.

Marc BAERTHELE

Avocat

03 82 34 20 20

<http://baerthele-avocat.fr/>